MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES MRC D'ANTOINE-LABELLE PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 8 mai 2017 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents : Pierre Flamand Maire

Serge Piché Conseiller
Louise Lafrance Conseillère
Éric Paiement Conseiller
Normand Bernier Conseiller
Gaétan Brunet Conseiller
Yves Prud'homme Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance: 4 personnes

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6405

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6406

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 14 Questions diverses ouvert et en ajoutant l'item 6 l. Colloque sur le développement industriel et les écoparcs.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 10 avril 2017
 - Compte rendu de l'ouverture des soumissions Fourniture de divers granulats
 - Compte rendu de l'ouverture des soumissions Fourniture d'asphalte chaude de correction
 - Compte rendu de l'ouverture des soumissions Exécution de divers travaux d'excavation
 - Assemblée publique de consultation
 Demande d'autorisation PPCMOI 154, rue St-Joseph
 - Séance extraordinaire du 27 avril 2017
 Second projet de résolution PPCMOI 154, rue St-Joseph
- 4. Période de questions
- 5. Correspondance
- 6. Administration générale
 - A. Subvention 2017 pour le transport adapté
 - B. Dépôt des états comparatifs du premier semestre de la municipalité
 - C. Appui à la station piscicole de Lac-des-Écorces
 - D. Dossier du bois d'œuvre : Obtention des garanties de prêts
 - E. Création d'un nouveau comité de travail : Développement économique
 - F. Paiement de la facture MMQ pour ajout de nouvelles garanties (Surplus)
 - G. Engagement de la Municipalité à la *Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux*

- H. Proclamation de Lac-des-Écorces municipalité alliée contre la violence conjugale
- I. Colloque sur le développement industriel et les écoparcs

7. Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)

- A. Acquisition d'une laveuse commerciale pour le nettoyage et la décontamination des habits de combat incendie
- B. Interventions pour autres sauvetages

8. Voirie municipale

- A. Octroi de contrat Fourniture de divers granulats
- B. Octroi de contrat Fourniture d'asphalte chaude de correction
- C. Octroi de contrat Exécution de divers travaux d'excavation
- D. Demande au MTQ de limiter le stationnement à 60 minutes devant le commerce *Les Douces Heures d'Antan* situé au 112, avenue de l'Église et d'interdire le stationnement :
 - sur le boul. St-François, sur une distance de 15 à 20 mètres, à partir de l'intersection du boul. St-François et de l'avenue du Quai
 - sur l'avenue du Quai, sur une distance de 15 à 20 mètres, à partir de l'intersection du boul. St-François et de l'avenue du Quai
 - sur l'avenue de l'Église, sur une distance de 15 à 20 mètres, de l'intersection de l'avenue de l'Église et de la rue des Pins.
- E. Travaux d'aménagement extérieur et ajout de granulats au dôme Uniprix (Surplus)

9. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)

A. RIDL – Possibilité de collectes de bacs noirs additionnelles en 2017

10. Santé et bien-être (HLM)

 A. Seconde révision budgétaire 2017 de l'OMH de LDÉ – Rapport d'approbation du 24 avril 2017

11. Urbanisme et environnement

12. Loisirs et culture

- A. Embauche des animateurs pour le camp de jour 2017
- B. Désignation d'un signataire pour le protocole d'entente avec la SQ concernant les demandes d'antécédents judiciaires (idéalement, Mélanie)
- C. Engagement de Lac-des-Écorces au projet *Santé vous bien!* présenté par le regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé
- D. Transfert du surplus accumulé non affecté au GL Frais de surveillance

13. Autres

- A. Adoption des salaires d'avril 2017 pour un montant brut de 64 411.99 \$
- B. Adoption des dépenses d'avril 2017 pour un montant de 94 355.04 \$
- C. Opinion juridique: aucun
- D. Réaménagements budgétaires pour un montant de 8 937 \$

14. Questions diverses

A.

B.

15. Période de questions

16. Levée de la séance

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6407

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver, et ce, tels que déposés :

- le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017;
- le compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 21 avril 2017 Granulats;
- le compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 21 avril 2017 Asphalte chaude;
- le compte-rendu de l'ouverture des soumissions du 21 avril 2017 Travaux excavation;
- le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 27 avril 2017 PPCMOI;
- le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2017 PPCMOI.

<u>ADOPTÉE</u>

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h06 et se termine à 19h19.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6408

<u>SUBVENTION 2017 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ</u> VOLET SOUPLE – SUBVENTION DIRECTE À L'USAGER

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'offrir à ses contribuables handi-

capés un service de transport adapté, et ce, depuis 2005;

CONSIDÉRANT la reconduction en 2017 du programme de subvention au

transport adapté à la suite de son approbation par le Conseil du

trésor le 27 mars dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a opté pour le volet souple - subvention

directe à l'usager, la contribution financière municipale doit être établie de façon à couvrir obligatoirement 20% des coûts prévus admissibles, laquelle contribution est basée sur un coût unitaire maximal de 17 \$ par déplacement pour 2017. Toutefois, la contribution du milieu local (usager et municipalité) ne doit pas excéder 35% du coût total admissible. Quant à l'aide financière du Ministère, celle-ci correspond à 65% du coût admissible;

CONSIDÉRANT

que la somme allouée par la municipalité au transport adapté est cependant à la discrétion du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Lac-des-Écorces alloue un montant de 5 000 \$ au transport adapté pour 2017 (plus précisément, 4 996.75 \$), ce qui correspond à 1 265 déplacements à 3.95 \$ chacun pour l'ensemble de nos usagers.
- De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une subvention pour l'année 2017 au montant de 13 978.25 \$, ce qui correspond à 1 265 déplacements à 11.05 \$ chacun.
- De demander également une contribution financière à nos usagers totalisant une somme de 2 530 \$, ce qui correspond à 1 265 déplacements à 2 \$ chacun.

Il s'agit donc d'un maximum de 1265 déplacements pour 2017 qui devront être partagés entre tous les usagers.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6409

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE

ATTENDU que selon l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-

trésorier doit déposer au cours de chaque semestre deux états

comparatifs;

ATTENDU que le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice

financier courant, soit du 1^e janvier au 31 mars, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période

correspondante de celui-ci;

ATTENDU que le second compare les revenus et dépenses dont la

réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux

qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les états comparatifs du premier semestre, tels que présentés, soient acceptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6410

APPUI À LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la

nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations ichtyennes du Québec;

ATTENDU que la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept

personnes;

ATTENDU que des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien

et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

ATTENDU l'intention du ministère, en 2011, de remettre la station piscicole

de Lac-des-Écorces à la municipalité de Lac-des-Écorces pour

qu'elle l'exploite à titre privé;

ATTENDU l'étude produite par Zins Beauchesne et associés, commandée

par la municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations

piscicoles du Québec;

ATTENDU que l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-

Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook

tant au niveau de la construction que de l'opération;

ATTENDU le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du

ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-

Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

ATTENDU que la région des Laurentides est la région du Québec où la

pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des

conseillers présents de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant menées à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-

des-Écorces.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6411

DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE : OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊTS

ATTENDU que le département américain du commerce a annoncé l'impo-

sition de droits douaniers sur le bois d'œuvre;

ATTENDU l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-

Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000

emplois indirects;

ATTENDU que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont

constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier

marché;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la

crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur

les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le gouvernement provincial a demandé au gouvernement

fédéral que ce dernier accorde des garanties de prêts aux

industries forestières;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que la municipalité de Lac-des-Écorces appuie le gouvernement provincial dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à

l'industrie forestière.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6412

<u>CRÉATION D'UN NOUVEAU COMITÉ DE TRAVAIL « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »</u>

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remplacer le comité de travail « Développement & Multi-ressources » par le comité « Développement économique » et de nommer Serge Piché, Louise Lafrance et Yves Prud'Homme pour siéger sur ce nouveau comité, ainsi que Normand Bernier à titre de substitut.

Comités de travail 2017				
Administration & Finances	Finances Yves Prud'Homme & Culture Eric Paiemen		Serge Piché Éric Paiement Yves Prud'homme substitut	
Aqueduc & Égout	Normand Bernier Gaétan Brunet Yves Prud'Homme substitut	Maire suppléant	1 ^{er} trimestre : Yves Prud'Homme 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e trimestre : Normand Bernier	
Bibliothèques	Louise Lafrance Yves Prud'Homme substitut	Mot du maire Journal municipal	Louise Lafrance Louise Lafrance Gaétan Brunet Gilbert Meilleur citoyen Louise Lafrance Normand Bernier Yves Prud'Homme substitut	
Développement économique	Serge Piché Louise Lafrance Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut	OMH LDÉ - CA Office municipal d'habitation de LDÉ Résolution 2016-12-6239		
Environnement Urbanisme & CCU	Serge Piché Éric Paiement Gaétan Brunet substitut	Relation de travail		
Fondation de la MRCAL pour l'environnement	Serge Piché Louise Lafrance	RIDL - CA Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre Résolution 2016-12-6240	Gaétan Brunet Pierre Flamand substitut	
Incendie Lac-des-Écorces	Normand Bernier Yves Prud'Homme	Voirie Été – Hiver	Serge Piché Normand Bernier Yves Prud'Homme	
Incendie SSIRK	Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut	Politique familiale et des aînés	Louise Lafrance Éric Paiement Serge Piché substitut	

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6413

<u>PAIEMENT DE FACTURE POUR L'AJOUT DE GARANTIES À LA POLICE MUNICIPALE</u>

ATTENDU que la Municipalité s'est prévalue de deux nouvelles garanties

d'assurance, soit Assurance des frais juridiques et Avenant C-21 Frais de justice dans le cadre d'une poursuite de nature

criminelle, résolution 2017-03-6350;

ATTENDU que l'ajout de ces garanties a généré une facture de 2 052 \$,

taxe incluse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des

conseillers présents de payer cette facture à même le surplus accumulé non affecté puisque cette dépense n'était pas prévue

au budget 2017.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6414

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À LA CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec (APQ) a créé, en 2007,

la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux, laquelle contribue grandement à mobiliser les municipalités québécoises afin qu'elles participent à l'effort collectif pour réduire les impacts

néfastes de cette plante fortement allergène;

ATTENDU que l'APQ a sélectionné, pour 2017, la Ville de Québec comme

ville hôte afin d'officialiser le début de la campagne. Cette collaboration entre l'APQ et la ville hôte permet d'inviter les autres villes et municipalités à prendre des initiatives dans le but

d'assurer une meilleure gestion de l'herbe à poux;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

s'est également associé à la campagne provinciale d'arrachage

de l'herbe à poux encore une fois cette année;

ATTENDU que le MSSS, la Ville de Québec et l'APQ invitent toutes les

villes et municipalités à rejoindre le mouvement en faisant part de leur engagement à la campagne et en sensibilisant leurs

citoyens;

ATTENDU que l'APQ propose aux villes et municipalités deux façons de

soutenir et d'aider leurs citoyens dans une lutte quotidienne pour favoriser la santé respiratoire, soit l'option 1 « Clé en

main » ou l'option 2 « En toute simplicité »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que la Municipalité soutienne la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2017 de l'Association pulmonaire du Québec et s'engage à mener des activités d'arrachage et de prévention, et ce, avec son propre matériel

selon l'option 2 « En toute simplicité ».

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6415

PROCLAMATION DE LAC-DES-ÉCORCES MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que

tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité

et à la liberté de sa personne (article1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé

pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la

personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'interven-

tion en matière de violence conjugale;

qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les **ATTENDU**

hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours

et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence

envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions

ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les

efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des

conseillers présents de proclamer Lac-des-Écorces municipalité

alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

Abrogée par RÉSOLUTION NO : 2017-05-6416 le 12-06-2017

N.L.

COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES ÉCOPARCS

ATTENDU que la 4^e édition du Colloque sur le développement industriel et

les écoparcs se tiendra les 6 et 7 juin prochain au Centrexpo

Cogeco à Drummondville;

ATTENDU que le maire a manifesté le désir de participer à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'autoriser le maire Pierre Flamand à participer au Colloque sur le développement industriel et les écoparcs et de payer tous les frais inhérents à cette activité.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6417

ACQUISITION D'UNE LAVEUSE COMMERCIALE POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉCONTAMINATION DES HABITS DE COMBAT INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir une laveuse commerciale pour le

nettoyage et la décontamination des habits de combat incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie Rivière Kiamika

(SSIRK) a obtenu cinq soumissions, prix taxes en sus, incluant

les frais de livraison, d'installation et de formation, soit :

LION distribution inc.

Électrolux Série W5180N 8 332 \$

Boivin et Gauvin

Wascomat Compass-pro 8 700 \$

Soucy Développement

IPSO IY40 10 227 \$

L'Arsenal

T-600 Dexter 9 175 \$

AréoFeu

9 993 \$ Unimac

ATTENDU

que toutes les soumissions ont été vérifiées et que seulement l'une d'entre elles s'avère non conforme aux exigences établies dans le devis d'appel d'offres, soit celle de L'Arsenal;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquérir la laveuse commerciale Électrolux Série W5180N dont le fournisseur est LION distribution inc. puisqu'elle est conforme à nos exigences et que son prix est le plus bas.

Cette dépense sera imputée au GL 23-032-50-725 tel que budgété.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6418

METTRE EN PLACE TEMPORAIREMENT LE PROTOCOLE NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE AU SSIRK D'INTERVENIR EN CAS D'URGENCE POUR LES SAUVETAGES NAUTIQUES, SAUVETAGES SUR GLACE ET SAUVETAGES HORS-ROUTE

ATTENDU que la mission actuelle du service de sécurité incendie ne

comprend pas la protection des citoyens en ce qui a trait aux

sauvetages hors du réseau routier;

ATTENDU que la loi sur la sécurité incendie chapitre S-3.4, section 3 article

36 mentionne:

Le service de sécurité incendie, établi par une autorité locale ou régionale ou par une régie intermunicipale, est chargé de la lutte contre les incendies ainsi que des sauvetages lors de ces événements.

Il peut également être chargé, avec les autres services concernés, de la lutte contre les sinistres, du secours aux victimes d'accident, du secours des personnes sinistrées et de

leur évacuation d'urgence.

ATTENDU que le rapport du protecteur du citoyen, intitulé L'organisation

des services d'urgence hors du réseau routier, recommande que les services de sécurité incendie municipaux agissent comme répondant de la coordination de l'intervention de

sauvetage;

ATTENDU que le service de sécurité incendie est demandé occasionnel-

lement pour des opérations de sauvetage de diverses natures;

ATTENDU que le service de sécurité incendie détient déjà l'ensemble des

équipements nécessaires aux sauvetages nautique, sur glace et

hors route;

ATTENDU que des pompiers et officiers du service de sécurité incendie

détiennent la formation requise pour effectuer les différents

types de sauvetages;

ATTENDU que l'accroissement des risques pour la sécurité des biens et

des personnes causé par des inondations sur notre territoire et

par l'arrivée des vacanciers dans la région ce printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

 Que le Conseil municipal ordonne à son directeur incendie de mettre en place immédiatement, mais temporairement, le protocole nécessaire pour permettre au SSIRK d'intervenir en cas d'urgence pour les sauvetages nautiques, sauvetages sur glace et sauvetages hors route.

- Que le directeur incendie s'assure que le protocole d'intervention mis en place se fasse en cohérence avec la formation qualifiée détenue par les pompiers du service SSIRK.
- Que le protocole d'intervention pour les sauvetages nautiques, sauvetages sur glace et sauvetages hors route soit mis en vigueur jusqu'au 10 juillet 2017, date à laquelle le Conseil municipal adoptera une résolution quant aux suites à donner.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6419

OCTROI DE CONTRAT

FOURNITURE DE DIVERS GRANULATS

ATTENDU que le directeur général a lancé un appel d'offres sur invitation,

suite à l'approbation du Conseil municipal par la résolution

2017-01-6279, pour la fourniture de divers granulats;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de Ville

de Lac-des-Écorces le vendredi 21 avril 2017 à 11h;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues à l'heure légale

d'ouverture des soumissions, et que les prix indiqués sont des

prix unitaires à la tonne métrique, excluant les taxes :

PM Fabrication inc.

0-3/4"	0-21/2"	1/2"	3/4"	0-2"	
7.17\$	7.17\$	15.07\$	12.57\$	n/d	

Transport André et Suzanne Prud'Homme

0-3/4"	0-21/2"	1/2"	3/4"	0-2"	
7.45\$	7.35\$	14.00\$	14.25\$	4.40\$	

ATTENDU que les deux soumissions ont été analysées pour vérifier leur

conformité et que toutes deux répondent aux critères énoncés

dans le document d'appel d'offres;

ATTENDU que les travaux prévus par la voirie nécessiteront environ 80%

de 0-3/4" et 20% de 0-21/2";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'octroyer le contrat à P.M. Fabrication inc. considérant que les prix des granulats dont nous estimons avoir

besoin sont les plus bas.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6420 OCTROI DE CONTRAT

FOURNITURE D'ASPHALTE CHAUDE DE CORRECTION

ATTENDU que le directeur général a lancé un appel d'offres sur invitation,

suite à l'approbation du Conseil municipal par la résolution 2017-01-6279, pour la fourniture d'asphalte chaude de correc-

tion;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de Ville

de Lac-des-Écorces le vendredi 21 avril 2017 à 11h;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues à l'heure légale d'ouver-

ture des soumissions, et que les prix indiqués sont des prix

unitaires à la tonne métrique, excluant les taxes :

Pavages Wemindji inc. 128.50 \$ PM Fabrication inc. 80.00 \$

ATTENDU que les deux soumissions ont été analysées pour vérifier leur

conformité et que toutes deux répondent aux critères énoncés

dans le document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'octroyer le contrat à PM Fabrication inc.

considérant que son prix est le plus bas.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6421 OCTROI DE CONTRAT

EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX D'EXCAVATION

ATTENDU que le directeur général a lancé un appel d'offres sur invitation,

suite à l'approbation du Conseil municipal par la résolution 2017-01-6279, pour l'exécution de divers travaux d'excavation;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de Ville

de Lac-des-Écorces le vendredi 21 avril 2017 à 11h;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues à l'heure légale d'ouver-

ture des soumissions, et que les prix indiqués sont des taux horaires, incluant machinerie et temps d'homme, et excluant les

taxes:

Excavation Jocelyn Nadeau

•	
Pelle hydraulique 490D John Deere, godet à dents et à fossé + pouce	97 \$
Bouteur 450C John Deere	85 \$
Chargeur sur roues 544E John Deere	100 \$
Camion 10 roues Inter SS dompeur	75 \$

Excavation Lacelle et Frères

Niveleuse John Deere 670 pour entretien de chemin (+10 \$ si peigne) _	95 \$
Pelle mécanique Hitachi 350 avec pouce hydraulique	160 \$
Pelle mécanique Komatsu PC228 avec pouce hydraulique	135 \$
Pelle mécanique John Deere 135D avec pouce hydraulique	110 \$
Pelle mécanique John Deere 50D avec pouce hydraulique	95 \$
Pelle mécanique John Deere 50D avec marteau hydraulique	115 \$
Camion 10 roues	76 \$

ATTENDU que les deux soumissions ont été analysées pour vérifier leur

conformité et que toutes deux répondent aux critères énoncés

dans le document d'appel d'offres;

ATTENDU que la sélection des machineries a été effectuée par le

surintendant des travaux publics, et ce, en considération des

travaux à effectuer :

Excavation Jocelyn Nadeau

Pelle hydraulique 490D John Deere, godet à dents et à fossé + pouce	97 \$
Camion 10 roues Inter SS dompeur	75 \$

Excavation Lacelle et Frères

Pelle mécanique John Deere 135D avec pouce hydraulique	110 \$
Camion 10 roues	76 \$

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Excavation Jocelyn Nadeau puisque ces taux horaires sont les plus bas.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6422

DEMANDE AU MTQ DE LIMITER LE STATIONNEMENT À 60 MINUTES DEVANT LE COMMERCE LES DOUCES HEURES D'ANTAN SITUÉ AU 112, AVENUE DE L'ÉGLISE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT À TROIS AUTRES ENDROITS

ATTENDU

que les propriétaires du commerce *Les Douces Heures d'Antan* situé au 112, avenue de l'Église demandent à la municipalité de limiter le stationnement à 60 minutes devant leur commerce durant une certaine période de la journée afin de favoriser l'achalandage dudit commerce;

ATTENDU

que le Conseil municipal trouve que cette demande est tout à fait légitime;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de bien vouloir limiter le stationnement à 60 minutes sur l'avenue de l'Église, face au terrain où est situé le commerce Les Douces Heures d'Antan, soit le 112, avenue de l'Église, du dimanche au samedi, de huit heures à vingt-deux heures.

Il est également résolu de demander au MTQ d'interdire le stationnement :

- sur le boul. St-François, sur une distance de 15 à 20 mètres, à partir de l'intersection du boul. St-François et de l'avenue du Quai
- sur l'avenue du Quai, sur une distance de 15 à 20 mètres, à partir de l'intersection du boul. St-François et de l'avenue du Quai
- sur l'avenue de l'Église, sur une distance de 15 à 20 mètres, de l'intersection de l'avenue de l'Église et de la rue des Pins.

<u>ADOPTÉE</u>

<u>RÉSOLUTION NO : 2017-05-6423</u>

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET AJOUT DE GRANULATS AU DÔME UNIPRIX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les travaux d'aménagement extérieur et l'ajout de granulats sur le site du dôme Uniprix, lesquels sont estimés à 6 000 \$.

Ces dépenses n'étant pas prévues au budget courant, il est résolu de les payer à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6424

AJOUT DE COLLECTES DE BACS NOIRS EN 2017

ATTENDU

que le Conseil municipal de Lac-des-Écorces a adopté le 13 juin 2016 une résolution favorable à la proposition de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) pour la collecte en 2017 des matières résiduelles (n° 2016-06-6102), soit :

Proposition #2

De 26 collectes à 18 collectes

De novembre à avril (inclus) : 1 collecte de bacs noirs / mois De mai à octobre (inclus) : 2 collectes de bacs noirs / mois

ATTENDU

que le calendrier des collectes de matières résiduelles a été préparé par la RIDL conséquemment à la résolution n° 2016-06-

6102;

ATTENDU que dans le calendrier des collectes préparé par la RIDL, la

municipalité a identifié deux dates de collectes manquantes durant la période d'été afin d'offrir un service de ramassage aux deux semaines à ses citoyens : soit une collecte de bacs noirs le 30 juin pour le secteur Val-Barrette et une collecte le 1^{er}

septembre pour le secteur de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que les frais pour les collectes additionnelles seront de 129 \$ de

l'heure, avec un temps estimé pour effectuer la collecte de 6 à 8 heures. Le coût réel sera facturé par la RIDL à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des

conseillers présents de demander à la RIDL de faire une collecte de bacs noirs le 30 juin pour le secteur Val-Barrette et une collecte le 1^{er} septembre pour le secteur Lac-des-Écorces. Les frais pour ces collectes additionnelles seront de 129 \$ de l'heure, avec un temps estimé pour effectuer la collecte de 6 à 8 heures. Le coût réel sera facturé par la RIDL à la municipalité.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6425

SECONDE RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 DE L'OMH RAPPORT D'APPROBATION DU 25 AVRIL 2017

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la seconde révision budgétaire 2017 de l'OMH selon le rapport d'approbation du 25 avril 2017, lequel indique des ajustements à la hausse pour les dépenses d'administration de 1 600 \$ et pour les dépenses de conciergerie et entretien de 2 875 \$, haussant ainsi le déficit à 31 447 \$ au lieu de 26 972 \$.

La Municipalité se retrouve donc avec une dépense supplémentaire de 448 \$ considérant que sa quote-part correspond à 10% de 4 475 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6426

EMBAUCHE DES ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2017

ATTENDU que sept candidatures ont été reçues suite à l'affichage de l'offre

d'emploi « Animateur - Camp de jour »;

ATTENDU que quatre d'entre elles ont été retenues, dont une à titre

d'animatrice en chef;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'embaucher Cassandra Thibault-Gagnon, à titre d'animatrice en chef, et Sophie Bourgeois-Aubin, Ève Grenier et Audrey Sloan, toutes trois à titre d'animatrice pour le

camp de jour 2017.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6427

DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SURETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LES DEMANDES D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR LES EMPLOYÉS TRAVAILLANT AVEC UNE CLIENTÈLE VULNÉRABLE

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Mélanie St-Cyr, technicienne en loisirs de la Municipalité, signataire pour le protocole d'entente avec la Sureté du Québec (SQ) concernant les demandes d'antécédents judiciaires pour les employés travaillant avec une clientèle vulnérable.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-

ENGAGEMENT DE LAC-DES-ÉCORCES AU PROJET SANTÉ VOUS BIEN! PRÉSENTÉ PAR LE REGROUPEMENT DE PARTENAIRES ANTOINELABELLE EN FORME ET EN SANTÉ

CONSIDÉRANT

que, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet Santé vous bien!

CONSIDÉRANT

que ce projet est divisé en deux (2) volets :

- Le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- dans le cadre du projet La Route à croquer de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivis de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous, lequel fut appuyé par la résolution 2017-04-6386;

CONSIDÉRANT

qu'un engagement de la municipalité de Lac-des-Écorces à participer au projet *Santé vous bien!* est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;

CONSIDÉRANT

que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Lac-des-Écorces appuie le projet Santé vous bien! présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.
- Que, dans le cadre du volet 1 du projet, la municipalité de Lac-des-Écorces s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés cidessus
- Que, dans le cadre du volet 2 du projet, la municipalité de Lac-des-Écorces s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6429

TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU GL FRAIS DE SURVEILLANCE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer du surplus accumulé non affecté au GL *Frais de surveillance* une somme de 1 500 \$ afin de pourvoir aux différents frais reliés à la surveillance et à la sécurité des personnes et des lieux lors d'évènements spéciaux.

<u>ADO</u>	PT	ÈΕ

RÉSOLUTION NO: 2017-05-6430

AUTORISATION DE PAIEMENTS - DÉPENSES D'AVRIL 2017

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois d'avril 2017 pour un montant brut de 64 411.99 \$ ainsi que les dépenses du mois d'avril 2017 pour un montant de 94 355.04 \$.

<u>ADOPTÉE</u>

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6431 RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRES
Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réaménagements budgétaires au montant de 8 937 \$ tels que proposés par la directrice des services financiers en date du 13 avril 2017.
<u>ADOPTÉE</u>

PÉRIODE DE QUESTIONS
La période de questions débute à 20h03 et se termine à 20h05.

RÉSOLUTION NO : 2017-05-6432 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h05.
<u>ADOPTÉE</u>

Pierre Flamand Maire Jean Bernier Directeur général et secrétaire-trésorier
Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal
Pierre Flamand Maire